

DEMANDE DE DEROGATION - JOURNEE SANS VOITURE - 19 SEPTEMBRE 2010

Attention:

- Nous rappelons aux employeurs que les véhicules pour lesquels ils font une demande de dérogation sont censés posséder la carte grise et être en ordre de contrôle technique et d'assurance. Le conducteur doit apposer la dérogation sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- Pour les entreprises dont le siège se trouve à Uccle: demande de dérogation à la commune d'Uccle.
- Pour les entreprises dont le siège n'est pas situé en Région de Bruxelles-Capitale: la demande de dérogation doit être introduite auprès de la commune où les employés doivent se rendre. Si les employés sont amenés à se rendre successivement dans plusieurs communes, l'entreprise choisira une commune de la Région de Bruxelles-Capitale pour faire sa demande.

Directives:

- Pour que la demande soit traitée au plus vite, nous vous demandons de remplir le formulaire ci-joint d'une manière claire et précise.
- La liste fournie ne pourra plus être modifiée sauf cas très exceptionnel dûment justifié.
- Dans la mesure du possible, ne pas transmettre des documents manuscrits.
- Précisez la nature du travail (exemple pour les hôpitaux: médecins, infirmières, commis, ...), un motif de type "prestation de travail" n'est pas suffisant.
- En cas de déplacements multiples (coursiers, dépanneur, ...) précisez la plage horaire du travail et fournir une pièce justificative ou une attestation de l'employeur.
- En cas de travail de nuit, précisez si la nuit est celle du samedi au dimanche ou du dimanche au lundi.

FIRME:	NOM:
	ADRESSE:

Identification de la personne de contact au sein de l'entreprise + fonction	
Nom:	
Prénom:	
Tél./Fax:	
e-mail:	
<i>Nombre de dérogation demandée:</i>	
<i>Nombre de dérogation accordée:</i>	

	NOM	PRENOM	PLAQUE D'IMMATRICULATION	DOMICILE (code postal +commune)	TEL/FAX/E-MAIL	MOTIF DE LA DEMANDE	HORAIRE DE TRAVAIL PREVU (NON COMPRIS LE TEMPS DE DEPLACEMENT)	CASE RESERVEE A L'ADMINISTRATION
1							de à	
2							de à	
3							de à	
4							de à	
5							de à	
6							de à	
7							de à	
8							de à	
9							de à	
10							de à	
11							de à	
12							de à	